

**Délibération du Conseil Municipal  
Commune de LAUZERTE****D.2024 - 060****ACTE : 4.1.1**

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 Août à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, MAZILLE.  
MRS CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD.  
M. BERTHAUX A M. CAM.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MME NEGRE ; MRS BADOE ET BAÏADA

Secrétaire : MME DENIS DOMINIQUE

Date de la convocation : 21/08/2024

Nombre de conseillers : 14    Nombre de présents : 9    Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX.**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade des emplois créés ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins du service périscolaire des écoles de la collectivité, il conviendrait de créer des emplois permanents non complet ;

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

Nbre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Tps de travail Hebdo
2	Adjoint d'animation territorial	Agent de garderie	18
1	Adjoint d'animation territorial	Agent de garderie et de cantine	24
1	Adjoint d'animation territorial	Agent de garderie	5

Les agents pourront éventuellement effectuer des heures complémentaires à la demande de la collectivité.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** : les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **DIT** : que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.
- **CHARGE** : Monsieur le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats ;

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
François LE MOING

